

**COMMUNE D'YZERON**

**DECISION DU MAIRE n° 2024-06  
du 07 Mars 2024**

**Madame la Maire,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

**DECIDE**

**Article 1 :** Les 8 et 22 mars 2024, les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local et à l'extérieur :

Dates	Activités	Tarifs
08/03/2024	Fondue	6 euros
22/03/2024	Pizzas	5 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,  
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : - 8 MARS 2024  
Notifiée le : - 8 MARS 2024  
Affichée le : - 8 MARS 2024

- 8 MARS 2024

